



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

Séance du 11 avril 2024

n°92-2024

OBJET :

L'An deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Adhésion au PACTE (Plan
d'accélération de la
Transition écologique) du
Conseil Départemental 13

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

VOTE :

POUR :

34 (30 « Pour Miramas » + 2
« Le Renouveau pour
Miramas » + 2 « Miramas
avec vous »)

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Christiane LEYDER – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Monsieur,

Fadela AOUMMEUR par Christian PEYRO
Serge CIZABUIROZ par Anne-Marie CHAYOT
Régine SONZOGNI par Martine ARFI
Nadia ALI par Eric MARCHESI
Viviane ROYER par Romain TONUSSI

Etait absent : Monsieur,

Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Adhésion au PACTE (Plan d'accélération de la Transition écologique) du Conseil Départemental 13

Depuis 2008, la commune poursuit son engagement en faveur du développement durable et de la défense de l'environnement pour une ville qui s'adapte aux changements climatiques et où il fait bon vivre pour tous.

Entre autres actions, Miramas s'est notamment engagée en 2020 pour le Pacte de transition au niveau national.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a, de son côté, initié un Plan d'Accélération de la Transition Ecologique (PACTE). C'est un engagement collectif au service d'un territoire plus résilient, et qui place la sobriété énergétique et la qualité environnementale en tête des priorités de financement des projets communaux.

Le Département accompagnera ainsi les communes qui adhéreront à la charte d'engagement du PACTE, dans leurs investissements pour 6 actions prioritaires, ciblées par ladite charte :

- Réduction de notre consommation et développement de notre production d'énergie,
- Réduction de notre consommation d'eau et restauration du cycle de l'eau,
- Rétablissement de la nature en ville et lutte contre les îlots de chaleur,
- Préservation des espaces naturels sensibles, de la biodiversité et des paysages de Provence,
- Encouragement des mobilités douces et des transports à faible émission,
- Restauration du lien homme-nature.

Chaque engagement est ainsi accompagné d'objectifs opérationnels et réalistes, et d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des mesures en place.

Un observatoire du PACTE est mis en place pour suivre la réalisation de ces objectifs partagés, et la plateforme HOP (Habiter Oxygéner Protéger) se fait le relais de ces résultats auprès des citoyens, les incitant ainsi à se mobiliser personnellement.

Miramas étant déjà engagée sur la voie de la transition écologique et citoyenne, nous avons déjà fait nôtres certains des engagements définis par le PACTE.

A titre d'exemple :

- l'amélioration des mobilités douces et durables sur la commune (Aubanel, allée des Platanes, bandes cyclables ...) ;
- les audits énergétiques et les rénovations thermiques réalisés sur les bâtiments communaux et les écoles ou la mise en place de brasseurs d'air pour le confort thermique de la communauté éducative;
- la création de nouveaux jardins nourriciers en ville (Jardins de Colomb) ;
- l'engagement pour une alimentation plus durable et un territoire nourricier (unité de préparation culinaire, aide à l'installation d'agriculteurs à la ferme Saint Désiré ...) ;
- la dés-imperméabilisation des cours d'école ;
- un urbanisme favorable à la santé ;
- le lancement de l'ATLAS de la biodiversité communale ;
- la renaturation des espaces publics urbains ;
- ...

Notre adhésion à ce Plan d'Accélération de la Transition Écologique nous permettra de bénéficier d'un accompagnement du Département dans la définition et le financement de stratégies durables.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 013-211300637-20240411-92_2024-DE



Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la commune au Plan d'Accélération de la Transition Écologique (PACTE) initié par le Département des Bouches-du-Rhône ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération et tous les documents nécessaires à cette adhésion.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au Plan d'Accélération de la Transition Écologique (PACTE) initié par le Département des Bouches-du-Rhône.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération et tous les documents nécessaires à cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le :

30/04/2024

**Le Maire
Conseiller métropolitain**

Acte signé le 12 avril 2024

Frédéric VIGOUROUX

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr